pollution de l'air et de l'eau au-delà des frontières, est également chargée de l'administration de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs; bon nombre de comités et organes mixtes s'occupent d'autres questions spécialisées.

4.6.2.7 Le Canada et les Antilles du Commonwealth

La phase actuelle des relations entre le Canada et les Antilles du Commonwealth remonte à la Conférence du Canada et des Antilles du Commonwealth de 1966, qui a établi les lignes directrices régissant l'élaboration des relations entre les deux ensembles. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'exécution des recommandations issues de cette Conférence. Dans le cadre du processus permanent de consultation, une mission canadienne spéciale a visité, à l'automne de 1970, 13 pays et territoires des Antilles du Commonwealth

pour discuter de questions particulières d'intérêt commun.

D'après les estimations, les investissements canadiens dans la région en 1971 se situaient entre 450 et 550 millions de dollars. Au cours des cinq années précédentes, plus de 100 millions de dollars ont été affectés aux Antilles du Commonwealth en vertu des programmes canadiens d'aide au développement. Plus de 3.000 Canadiens demeurent dans cette région à titre de résidents permanents et environ 175.000 visitent les îles chaque année. En 1971, plus de 12.000 Antillais ont immigrés au Canada. Il y a un haut-commissariat canadien en Jamaïque, à Trinité et Tobago et en Guyane, et ces trois pays ainsi que la Barbade ont un haut-commissariat à Ottawa. Le commissaire des Caraïbes orientales à Montréal représente les six États associés des Antilles britanniques (Antigua, Dominique, Grenade, Saint-Christophe - Nièves - Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) et Montserrat.

4.6.2.8 Le Canada et l'Amérique latine

Le Canada entretient des relations diplomatiques avec chacune des républiques d'Amérique latine par l'entremise de 14 missions résidentes, diplomatiques ou consulaires. Comme on le prévoyait dans l'exposé de principe sur la politique étrangère relativement à l'Amérique latine, publié en 1970, des progrès importants ont réalisés au chapitre de l'établissement et de l'intensification des relations avec ces pays et avec les institutions interaméricaines.

En 1972, le Canada est devenu l'une des premières nations à être accréditée comme observateur permanent auprès de l'Organisation des États américains (OEA); on a ouvert une mission canadienne d'observation permanente à Washington sous la direction d'un ambassadeur accrédité auprès de l'OEA. Le Canada, déjà membre de cinq organismes interaméricains rattachés à l'OEA (l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, l'Institut interaméricain de statistique, le Centre interaméricain d'administration fiscale, le Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine et l'Union postale des Amériques et de l'Espagne) s'est joint à trois autres institutions. l'Organisation panaméricaine de la santé. l'Institut interaméricain des sciences agricoles et la Banque interaméricaine de développement.

L'engagement le plus important du Canada envers le développement de cette région a été son accession au fitre de membre de plein droit de la Banque interaméricaine de développement (BID) en 1972. Le Canada a souscrit 242 millions de dollars É.-U. au fonds ordinaire de la Banque; de cette somme. 40 millions ont été versés et 202 millions sont exigibles. Le Canada contribue également 60 millions de dollars É.-U. au Fonds des opérations spéciales de la Banque, ce qui porte sa contribution totale à 100 millions payables sur une période initiale de trois ans Ayant l'adhésion du Canada, la Banque ayant administre des prêts canadiens pour le développement de l'Amérique latine d'une valeur totale de 74 millions sur une période de huit ans.

Les relations bilatérales avec les pays de cette région ont également été intensifiées. Ainsi, le programme canadien d'aide bilatérale au développement touchant les pays de l'Amérique latine, qui devrait se chiffrer entre 10 et 12 millions de dollars par an. est passe de l'étape de la planification à celle de l'exécution. Les pays qui ont le plus besoin de l'aide technique canadienne et qui peuvent l'utiliser de la façon la plus efficace bénéficient d'une grande partie des ressources disponsibles par le moyen de programmes soutenus. Les autres pays de la région peuvent recevoir de l'aide pour certains projets determinés; en 1972. Cuba et Hatti ont été inclus dans ce groupe. Afin de concentrer l'aide canadienne dans les secteurs où l'expertise technique canadienne est le plus apte à répondre aux besoins de la région, on a mis l'accent sur les projets touchant l'enseignement. L'agriculture, la pêche. L'industrie forestière et l'administration publique. Le Canada alloue également des fonds par l'entremise